



Accueil / Bourses et subventions / Consulter les programmes - Remplir une demande

Mieux comprendre le phénomène de l'intimidation

< Retourner aux résultats



Imprimer



Partager

En résumé

Année de concours :	2016-2017
Date limite (avis ou lettre d'intention) :	11 mai 2016, 16h
Date limite (demande) :	14 septembre 2016, 16h
Montant :	277 400\$
Durée du financement :	3 ans
Annnonce des résultats :	Semaine du 28 novembre 2016

Avez-vous des questions?



Marc Bélanger

Responsable de programmes

Courriel : actions-concertees.sc

418 643-7582, poste 3192

Appel de propositions (projets ciblés)

proposé par :

**le ministère de la Famille
ET**

le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC)

1. **Objectifs**
2. **Contexte**
3. **Besoins de recherche**
4. **Conditions du concours et de la subvention**
5. **Volet offert dans ce concours**
6. **Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation**
7. **Demande de financement : Contenu et critères d'évaluation**
8. **Dates importantes**
9. **Renseignements**
10. **Annexe 1 - Dépenses admissibles pour ce concours (pour information seulement)**
11. **Annexe 2 - Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des récipiendaires et des partenaires**
12. **Annexe 3 - Grille de signification des notes et des cotes lors des évaluation de pertinence et scientifique**

1. Objectifs

La communauté scientifique est invitée à répondre à cet appel de propositions qui vise à :

- Dégager des connaissances susceptibles d'éclairer les instances décisionnelles québécoises dans la mise en place et la bonification de mesures, de politiques et de programmes visant à prévenir et à réduire les actes d'intimidation, de harcèlement et d'incivilité.

Les propositions devront comporter des mesures concrètes facilitant la diffusion et le transfert des résultats

Boîte à outils

ACCÈS RAPIDE

Formulaires électroniques et dossier du chercheur financé

CV commun canadien

Règles du programme Action concertée

OUTILS POUR FAIRE UNE DEMANDE

Formulaire pour lettre d'intention (pour information)

Formulaire de demande de subvention (pour information)

Fichier joint des contributions détaillées au CV commun canadien

Préparer un CV pour les FRQ

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES

Règles générales communes

Conduite responsable en recherche

Projet de recherche en

de la recherche (mobilisation des connaissances) ainsi que leur appropriation par les acteurs concernés. Les chercheurs doivent présenter leur proposition en lien avec les besoins établis dans le présent document.



cours

Guide de rédaction du rapport final des Actions concertées



2. Contexte

Dans la foulée des initiatives visant à lutter contre l'intimidation et la violence en milieu scolaire¹, le gouvernement du Québec s'est engagé à poursuivre la mobilisation des acteurs concernés par le phénomène de l'intimidation et à étendre ses efforts à tous les groupes d'âge et à tous les milieux. Au terme de différentes démarches de consultation et de concertation, la publication du plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018 *Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée* (Plan d'action), en novembre 2015, est venue concrétiser cet engagement de l'État québécois.

Dans le cadre du présent appel de propositions, la notion d'intimidation est basée sur celle du Plan d'action². Elle est vue comme un phénomène qui recouvre une grande variété de comportements lesquels sont généralement délibérés et répétés dans un contexte de rapports de force. Ces comportements, paroles, actes ou gestes, peuvent se manifester à différents stades de la vie et dans différents milieux, par exemple dans le milieu scolaire, le milieu du travail, le milieu des sports et des loisirs ou de la famille et résultent d'un ensemble de facteurs individuels et sociaux. Ils peuvent s'inscrire à l'intérieur de problématiques connexes et interreliées, comme la violence interpersonnelle et conjugale, la maltraitance envers les personnes âgées ou l'exclusion chez certains groupes ou individus vivant des réalités particulières³. Enfin, ces conduites peuvent être directes ou indirectes, faire l'objet d'infractions criminelles, de fautes relevant du droit civil et être facilitées par divers moyens, dont les technologies de l'information et de la communication (TIC). Au caractère polysémique du terme intimidation s'ajoutent des perceptions, des discours et des représentations sociales contredisant parfois les réalités empiriques ou perçues. Bref, l'intimidation est un concept complexe en raison de la variété des comportements qu'il recoupe et du sens qu'on lui accorde.

Cette situation s'illustre également dans la manière selon laquelle les institutions interviennent face aux manifestations de l'intimidation en fonction de leur mandat et la compréhension qu'elles ont de cette réalité. La démarche d'élaboration du plan d'action a permis de dresser un certain nombre de constats sur l'appréhension du phénomène, sa prévalence, ses caractéristiques de même que sur la nécessité de développer des nouvelles connaissances et de cerner les besoins du point de vue de l'intervention.

Le corpus de recherche depuis l'apparition, il y a plus de quarante ans, de la notion d'*intimidation* et, plus récemment, de celle de *maltraitance* a largement contribué à une meilleure compréhension de la problématique dans toute sa complexité ainsi que des conséquences de ces phénomènes sur les personnes. Certaines recherches font d'ailleurs état d'un continuum de victimisation chez celles qui en ont été l'objet tout au long de leur parcours scolaire (Covie, *et. al.*, 2013)⁴. De plus, ces personnes souffrent d'une moins bonne santé mentale et physique à l'âge adulte que celles n'ayant jamais vécu d'épisodes d'intimidation (Allison *et. al.*, 2009)⁵.

En ce qui concerne les jeunes, des travaux de recherche ont montré qu'une minorité d'entre eux est intimidée en personne et que cette forme d'intimidation est plus fréquente que celle émanant d'une source électronique⁶. Toutefois les conséquences à court terme n'en sont pas moins néfastes pour leur santé physique et mentale et, à moyen terme, sur leur développement psychosocial (McDougall & Vaillancourt, 2015)⁷. Les jeunes vivant des situations d'intimidation, de sources électroniques ou non, peuvent ainsi développer des troubles intériorisés (anxiété, dépression, etc.) et extériorisés de la conduite (abus de substances, mauvaise performance scolaire, délinquance, décrochage, etc.) (Ttofi & Farrington, 2012⁸ ; Kowalski, *et. al.*, 2014)⁹.

Des liens positifs sont aussi observés entre les actes d'intimidation perpétrés et divers comportements antisociaux qui contribuent à la délinquance et à la violence (Ttofi, *et. al.*, 2011)¹⁰. Chez les personnes âgées, les conséquences des actes d'intimidation s'apparentent à celles observées chez les jeunes quant à la détresse émotionnelle (Bonifas & Frankel, 2012)¹¹; ils peuvent par exemple réduire la capacité d'accomplir certaines activités de la vie quotidienne (Zsoldos, *et. al.*, 2014)¹².

L'intimidation apparaît ainsi comme un enjeu majeur de santé publique et de sécurité. Cet enjeu désormais à une problématique qui déborde largement du cadre scolaire (Olweus, 2013)¹³. La reconnaissance de ces réalités et des différentes dynamiques d'intimidation à tous les âges de la vie incite de nombreux pays à mener une lutte contre l'intimidation et les phénomènes connexes qui en découlent, notamment en intervenant de façon préventive (Modecki, *et. al.*, 2014)¹⁴.

L'intérêt grandissant de la communauté scientifique à l'égard de l'intimidation et plus spécialement de ses manifestations électroniques, a par ailleurs mis en lumière des aspects inédits découlant du fait que les interactions se déroulent dès lors dans un environnement mouvant et évolutif où les rapports à l'espace et au temps sont brouillés¹⁵. Les actes d'intimidation en ligne transcendent les contextes sociaux puisqu'ils peuvent être perpétrés à tout moment, indépendamment du milieu physique dans lequel ils s'inscrivent et n'exister que dans le seul cyberspace par exemple. De plus, les comportements d'intimidation électronique¹⁶ sont plus perméables aux groupes d'âge, car on les observe autant chez les personnes mineures que chez les adultes (Smith & Steffgen, 2013; Tokunaga, 2010)¹⁷.

L'ensemble de ces résultats illustre bien la nécessité de ne pas considérer l'intimidation comme un enjeu concernant seulement le développement des enfants ou les relations entre pairs en milieu scolaire. Elle renvoie à un ensemble de comportements qui se présentent dans de multiples contextes sociaux et sous

Assistance informatique

Courriel : centre.assistance.sc

Québec : 418 646-3669

Ext. de Québec : 1 866 621-7084

Lundi au vendredi

8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h



(vendredis d'été : 8 h 30 à 12 h)

Les demandes d'assistance technique acheminées par courriel sont traitées en priorité.

d'autres vocables : actes d'incivilité dans l'espace public, harcèlement au travail, intimidation électronique chez les jeunes adultes dans les milieux universitaires, intimidation envers les aînés (reconnu comme une forme de maltraitance et une condition préexistante à cette dernière), rapports de domination dans les relations intimes (Monks et Coyne, 2011)¹⁸. Selon ce collectif et d'autres auteurs (Faucher, Cassidy & Jackson, 2015¹⁹), on aurait avantage à décloisonner les cadres d'analyse et d'observation de la maltraitance chez les aînés, des abus et mauvais traitements dans le milieu sportif, du harcèlement vécu dans les institutions publiques, de l'intimidation en contexte familial et conjugal ou dans le milieu du travail. Cette perspective d'analyse élargie s'avérerait d'autant plus pertinente dans l'optique du développement de politiques publiques transversales. En somme, et peu importe les périodes de la vie où les situations d'intimidation sont vécues, elles s'inscrivent toujours au sein d'interactions sociales prenant diverses formes (intimidation verbale ou physique, et comportements antisociaux) et s'inscrivant dans des cadres sociaux qui les façonnent.

Bref, malgré le foisonnement des travaux, de nombreuses questions demeurent et de nouveaux champs de recherche restent à investir. Le présent appel de propositions s'inscrit dans le prolongement des positions prises par le gouvernement québécois sur la question de l'intimidation à travers les différentes orientations du plan d'action et dans la suite des études réalisées sur le sujet. Il s'appuie également sur les propositions des partenaires et des experts, formulées lors des différentes consultations et des travaux d'élaboration du plan d'action²⁰. Compte tenu de l'état des connaissances actuelles, lequel découle majoritairement des travaux portant sur les jeunes et considérant que des projets de recherche visant à documenter le phénomène de l'intimidation spécifiquement chez les personnes aînées sont en cours, il importe de mieux comprendre certains aspects méconnus de l'intimidation (incluant l'intimidation électronique²¹) des personnes appartenant à la tranche d'âge la moins étudiée. C'est afin de développer la recherche sur le phénomène de l'intimidation, du harcèlement, des incivilités chez les adultes dans différents contextes sociaux que le présent appel de propositions est lancé et que des besoins de recherche sont précisés.

Note :

1. En 2012, le gouvernement procédait au lancement de la Stratégie de mobilisation de la société québécoise afin de lutter contre l'intimidation et la violence à l'école et sanctionnait la Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école (L.Q. 2012, c. 19).
2. Le Plan d'action reprend la définition de l'intimidation figurant à la Loi sur l'instruction publique : « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (art. 13, paragr. 1.1) Le Plan d'action s'est attardé davantage à la description des manifestations et caractéristiques de l'intimidation qu'à sa définition comme telle. Dans le cadre de cet appel de propositions, la définition qui sera retenue par la communauté scientifique doit correspondre à l'esprit de celle inscrite au Plan d'action.
3. Pour plus de détails sur les liens qu'entretiennent l'intimidation et les phénomènes connexes, voir la figure 2 de la page 23 du Plan d'action.
4. Cowie, H., Bauman, S., Coyne, I., Myers, C., Pörhölä, M., & Almeida, A. (2013). Cyberbullying amongst university students: An emergent cause for concern? In P. K. Smith & G. Steffgen (Eds.), *Cyberbullying through the new media: Findings from an international network* (pp. 165-177). London: Psychology Press.
5. Allison, S., Roeger, L., & Reinfeld-Kirkman, N. (2009). Does school bullying affect adult health? Population survey of health-related quality of life and past victimization. *Australian and New Zealand Journal of Psychiatry*, 43(12), 1163-1170.
6. Hertz, M. F., (2013), The Relationship Between Youth Involvement in Bullying and Suicide, *Journal of Adolescent Health*, Volume 53, Supplement 1.
7. McDougall, P., Vaillancourt, T., (2015) Long-Term Adult Outcomes of Peer Victimization in Childhood and Adolescence, *American Psychologist*, 330-310.
8. Tfofi MM., Farrington, DP., Risk and protective factors, longitudinal research, and bullying prevention, *New Dir Youth Dev.* 2012, no. 133, p. 85-98.
9. Kowalski, R. M., Giumetti, G. W., Schroeder, A. N., & Lattanner, M. R. (2014). Bullying in the Digital Age: A Critical Review and Meta-Analysis of Cyberbullying Research Among Youth. *Psychological Bulletin*. Advance online publication.
10. Tfofi MM, Farrington DP, Losel F, Loeber R. 2011. The predictive efficiency of school bullying versus later offending: a systematic/meta-analytic review of longitudinal studies. *Crim. Behav. Mental Health*. 21(2):80-89
11. Bonifas, R. P., & Frankel, M. (8 février, 2012). Senior bullying, part 1: What is bullying? Repéré à <http://www.mybetternursinghome.com/senior-bullying-guest-post-by-robin-bonifas-phd-msw-and-marsha-frankel-licsw/> 
12. Zsoldos, E., Mahmood, A., et Ebmeier, K. P. (2014). Occupational stress, bullying and resilience in old age. *Maturitas* (Amsterdam), 78(2), 86-90.
13. Olweus, D., (2013), School Bullying: Development and Some Important Challenges. *Annu. Rev. Clin. Psychol.*, 9, 751-80.
14. Modecki, L., Minchin, J., Harbaugh, J., Guerra, N. G., & Runions, K. C. (2014). Bullying Prevalence Across contexts: A Meta-analysis Measuring Cyber and Traditional Bullying. *Journal of Adolescent Health*, 5, 602-611.
15. Comité d'experts sur la cyberintimidation (2015). *Rapport du comité d'experts sur la cyberintimidation*, Québec, ministère de la Famille, 37 p.
16. Intimidation électronique et « cyberintimidation » sont interchangeables et réfèrent tous deux au moyen de transmettre ou le véhicule par lequel on agit. Le second terme peut porter à confusion en fonction des multiples sens qu'on lui accorde. Il implique également la dichotomie « réel/virtuel », une distinction obsolète qui ne fait pas écho à l'évolution et à l'omniprésence des TIC dans le quotidien (ordinateur de table à connexion filaire vs. appareil mobile à connexion sans fil continue). L'usage du terme intimidation électronique est donc préférable.
17. Smith, P. K., Steffgen G. (Eds.), *Cyberbullying through the new media: Findings from an international network* (pp. 165-177). London: Psychology Press ; Tokunaga, R., S. (2010). Following you home from school: A critical review and synthesis of research on cyberbullying victimization, *Computers in Human Behavior* no. 26, 277-287.
18. Monks, C. P., Coyne, E. (dir.) (2011). *Bullying in Different Contexts*, Cambridge University Press.
19. Faucher, C., Cassidy, W., Jackson, M., (2015). From the Sandbox to the Inbox: Comparing the Acts, Impacts, and Solutions of Bullying in K-12, Higher Education, and the Workplace, *Journal Of Education and Training Studies*, vol. 3, no. 6, 111-125.
20. L'élaboration du plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018 s'est inspirée de plusieurs démarches dont le Forum sur la lutte contre l'intimidation, le dépôt de 65 mémoires, des consultations diverses et un comité d'experts sur la cyberintimidation. Les documents relatifs à ces démarches sont disponibles sur la page internet du ministère de la Famille à l'adresse suivante : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation/forum-autres-consultations/Pages/index.aspx> 
21. Malgré quelques spécificités propres à l'intimidation électronique (par exemple, absence de supervision, de censure, de frontières et auditoire presque illimité), elle est considérée comme une des formes que peut prendre l'intimidation ou un moyen par lequel elle peut se produire. L'intimidation électronique ou la « cyberintimidation » fait donc partie de la notion d'intimidation. Dans le cadre de cet appel de propositions, elle n'en constitue donc pas un objet à part.



3. Besoins de recherche

Les propositions déposées dans le cadre du présent concours doivent viser à mieux comprendre le phénomène de l'intimidation **chez les hommes et les femmes adultes de 18 à 65 ans** en tenant compte:

- De ses diverses dimensions et de manière différenciée selon les sexes;
- Des différents milieux de vie ou contextes sociaux (contexte conjugal, voisinage, milieu du loisir et des sports, milieu de travail, etc.) dans lesquels il s'observe²².

Peu importe la conceptualisation utilisée, les comportements d'intimidation à l'étude doivent se situer en amont des actes pouvant faire l'objet d'infractions criminelles ou de fautes relevant du droit civil.

Les propositions devront répondre à chacun des deux objectifs suivants :

1) Développer un cadre d'analyse du phénomène de l'intimidation

À partir des écrits existants et en tenant compte des différents paradigmes de recherche sur l'intimidation et le harcèlement, y compris les incivilités qui parfois les précèdent, construire un cadre d'analyse permettant de rendre compte des diverses manifestations de ces comportements chez les adultes.

2) Cerner le phénomène de l'intimidation

En cohérence avec ce cadre d'analyse, montrer :

- Si les différentes formes d'intimidation coexistent chez les adultes, et comment elles s'articulent avec divers types de rapports sociaux (hiérarchiques, conjugaux, entre pairs, etc.) et les milieux de vie ou contextes dans lesquels elles se manifestent ;
- Quelles sont les interrelations entre l'intimidation dite traditionnelle et l'intimidation électronique dans différents milieux de vie et contextes sociaux ?
- Quelles sont les motivations sous-jacentes aux comportements d'intimidation chez les adultes et, au-delà de celles-ci, quelles en sont les causes plus lointaines ?
- Quels sont les facteurs de risque (individuels, situationnels et environnementaux) susceptibles d'influencer les comportements d'intimidation chez les adultes et les facteurs qui permettraient de s'en prémunir ? Quels seraient les groupes les plus vulnérables et les milieux les plus à risque ?

Compte tenu de la complexité et du caractère multidimensionnel du phénomène, les demandeurs sont invités à privilégier une approche multidisciplinaire.

Les connaissances acquises dans le cadre de la présente Action concertée devraient permettre de dégager des pistes de réflexion et d'action susceptibles d'éclairer les instances décisionnelles québécoises dans la mise en place de politiques et de programmes visant à prévenir et réduire les actes d'intimidation et leurs conséquences dans une perspective transversale et inclusive.

Note:

22. Les propositions doivent donc viser plus d'un milieu ou contexte.



4. Conditions du concours et de la subvention



- Cette Action concertée permettra de financer UN PROJET d'une durée maximale de 3 ans, débutant le 1^{er} décembre 2016.
- La valeur maximale de la subvention est de 277 400 \$.
- Compte tenu de la nature de ce projet, les rapports intérimaires et finaux suivants sont attendus :

	RAPPORT D'ÉTAPE ²³	RAPPORTS FINAUX ²⁴
1) Cadre d'analyse		1 ^{er} mars 2018
2) Cerner le phénomène	1 ^{er} décembre 2017 1 ^{er} novembre 2018	1 ^{er} avril 2020

La description et les règles du programme Actions concertées ainsi que les Règles générales communes sont disponibles dans la boîte à outils de cette page.

- La subvention devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation de la recherche.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs d'université, de collège, aux chercheurs

d'établissement et aux chercheurs boursiers qui peuvent agir à titre de responsable de la demande de subvention.

- Dans le cadre de ce concours, un chercheur ne pourra déposer qu'une seule demande à titre de responsable.
- Cette Action concertée répond aux règles établies par le FRQSC dans les **Règles générales communes**  et le **programme Actions concertées**  quant à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles²⁵, au respect de la propriété intellectuelle²⁶, aux montants alloués, aux périodes d'attribution, aux règles d'admissibilité des chercheurs de même qu'à la définition des statuts.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document du programme Actions concertées. Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du programme Actions concertées, le chercheur ou l'étudiant qui recevra un financement **doit** participer aux **rencontres de suivi** annuelles prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les chercheurs, les partenaires de l'Action concertée, incluant un ou des membres du FRQSC. Elles sont organisées par le FRQSC et permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche et de mettre à profit les résultats préliminaires auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention.
- Les bénéficiaires d'une subvention devront avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles d'en tirer profit. Dans cet esprit, le FRQSC a développé le Guide 1 :4 :20²⁷ que les bénéficiaires d'une subvention devront utiliser pour la présentation de leur rapport final. Puisque l'ajout d'annexes est prévu, toutes les informations complémentaires pourront également faire partie du rapport.
- Après le dépôt du rapport final, le FRQSC organise une rencontre de transfert de connaissances visant à faire connaître les résultats à un public plus large d'utilisateurs potentiels. Les chercheurs financés sont tenus d'y participer. Les frais de déplacement inhérents à cette activité doivent être prévus dans le budget de la subvention.
- À l'instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d'une subvention à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée par le ministère de la Famille et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) dans le cadre du programme Actions concertées. Un rappel sera fait par le Fonds aux bénéficiaires d'un octroi afin que cette condition soit remplie, y compris lors des présentations faites au moment des suivis des projets et sur le rapport final.
- Les chercheurs de collège inscrits dans une demande de subvention à titre de membres réguliers peuvent bénéficier d'un montant statutaire de 7 000 \$/an et demander un dégageant de leur tâche d'enseignement en vertu du Programme pour le dégageant de la tâche d'enseignement des chercheurs de collège. Ces fonds sont toutefois conditionnels à la disponibilité de crédits²⁸.

Note:


23. Document qui fait état de l'avancement du projet et des résultats préliminaires, le cas échéant, et dont le contenu sera discuté lors des rencontres de suivi.

24. 25 % de la dernière tranche de la subvention sera retenu jusqu'au dépôt du second rapport final.

25. Voir également l'**Annexe 1** du présent document.

26. Voir également l'**Annexe 2** du présent document.

27. **Guide pour la rédaction du rapport scientifique**  conçu à l'intention des décideurs, gestionnaires et intervenants (1 :4 :20).

28. <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/fr/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/degagement-d-enseignement-de-chercheurs-de-college-concours-2015-2016-uuns0bdq1402598653327> . Se référer au professionnel en charge du programme afin de connaître les disponibilités budgétaires actuelles.




5. Volet offert dans ce concours

Projet de recherche

L'objectif de ce volet est de soutenir des projets, menés individuellement ou par un ensemble de chercheurs, visant à répondre aux besoins et priorités énoncés dans l'appel de propositions. Les chercheurs doivent démontrer qu'ils pourront, grâce à la subvention obtenue dans le cadre de ce programme, faire une percée sur le plan du développement des connaissances, notamment par l'exploration de nouvelles approches, perspectives ou hypothèses. Les propositions doivent également faire preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer les décideurs et les intervenants.



6. Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique de la lettre d'intention dans le site Web du Fonds Société et culture situé dans la rubrique «**Dossier du chercheur (formulaires électroniques et dossier du chercheur financé**  »). À cette étape, seul le curriculum vitæ de la personne responsable est exigé. Il doit aussi être complété sur le formulaire prévu à cet effet (CV commun canadien), également disponible à partir du site Web du FRQSC.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Pour plus d'informations quant à la préparation de la lettre d'intention et quant à l'évaluation de pertinence, les candidats sont invités à consulter les règles du programme Actions concertées. Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :


PROJET DE RECHERCHE		
Critères	Indicateurs	Pondération ²⁹
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions 	60 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Applicabilité des résultats attendus Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics 	30 points
Transfert des connaissances et liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances auprès des différents utilisateurs des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée Implication et degré de collaboration des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée 	10 points

Note:

29. Consulter l'**Annexe 3** pour connaître la grille de signification des notes et des cotes utilisée lors des comités d'évaluation.



7. Demande de financement : Contenu et critères d'évaluation

Les candidats retenus à l'étape d'évaluation de pertinence sont invités à déposer une demande complète. Pour ce faire, ils doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique «**Dossier du chercheur (formulaires électroniques et dossier du chercheur financé**  »), dans le site Web du Fonds Société et culture. L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

PROJET DE RECHERCHE		
Critères	Indicateurs	Pondération ³⁰
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> Mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique et contribution du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (20 pts) Adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie en lien avec les questions de recherche (15 pts) Rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données et réalisme du calendrier (15 pts) 	50 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.

Capacité scientifique de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> Adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 pts) Adéquation entre l'expertise en présence et celle nécessaire pour la réalisation du projet (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts) Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert des connaissances et des liens avec les partenaires du milieu et ceux de l'Action concertée (5 pts) 	20 points
Contribution à la formation	<ul style="list-style-type: none"> Qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (5 pts) Intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (5 pts) 	10 points

Note :

30. Consulter l'**Annexe 3** pour connaître la grille de signification des notes et des cotes utilisée lors des comités d'évaluation.



8. Dates importantes

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Web du FRQSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 11 MAI 2016 à 16 heures**, de même que les documents à joindre, le cas échéant. Les documents additionnels (notamment les lettres d'appui des partenaires) doivent être numérisés et insérés à la suite du fichier joint des contributions détaillées du CV commun canadien du responsable. Aucun rappel ne sera fait et aucun document ne pourra être ajouté après la date et l'heure de clôture du concours.

L'annonce des résultats par courriel est prévue au plus tard le 17 juin 2016.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Web du FRQSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2016 à 16 heures**, de même que les documents à joindre, le cas échéant. Les documents additionnels (notamment les lettres d'appui des partenaires) doivent être numérisés et insérés à la suite du fichier joint des contributions détaillées du CV commun canadien du responsable. Aucun rappel ne sera fait et aucun document ne pourra être ajouté après la date et l'heure de clôture du concours.

Un dossier ne présentant pas tous les documents requis à l'intérieur des délais prescrits est déclaré non admissible par le Fonds.

Tel que stipulé au point 3.3 des Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec : « le candidat assume l'entière responsabilité de son dossier. Il s'assure que son dossier est complet et qu'il répond à chacune des exigences reliées au programme ». De plus, aucun document transmis après la date limite, ni aucun document joint au dossier de la demande et qui n'est pas exigé par les règles du programme ne sont soumis au comité d'évaluation.

L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 28 novembre 2016.

Le début du projet est prévu pour le 1^{er} décembre 2016.



9. Renseignements

Pour obtenir plus d'information sur ce concours

Marc Bélanger

Responsable de programmes

FRQSC

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3192

Courriel : actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca ou marc.belanger@frq.gouv.qc.ca

Pour toute question ou tout problème d'ordre technique

Odile Renaud

Technicienne en administration

FRQSC

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3194

Courriel : Odile.Renaud@frq.gouv.qc.ca



10. Annexe 1 - Dépenses admissibles pour ce concours (pour information seulement)

Consultez les dépenses admissibles dans ce concours. PDF



11. Annexe 2 - Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des récipiendaires et des partenaires

Consultez les précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des récipiendaires et des partenaires. PDF



12. Annexe 3 - Grille de signification des notes et des cotes lors des évaluation de pertinence et scientifique

Consultez la grille de signification des notes et des cotes lors des évaluations de pertinence et scientifique. PDF



Suivez-nous



Restez en contact



Plan du site

Accueil

Bourses et subventions

Consulter les programmes
- Remplir une demande

Règles générales
communes

Appuyer un candidat

Évaluer une demande

Résultats des concours
2016-2017

Règles des concours
antérieurs

La recherche

La recherche en vedette

La recherche financée par
le FRQSC

Partenariat

Pourquoi devenir
partenaire du FRQSC?

Devenir partenaire du
FRQSC

Nos partenaires

Appels de propositions en
cours

Projets de recherche

Rapports de recherche

Activités de transfert des
connaissances

Le FRQSC

Mission et domaines de
recherche

Plan stratégique 2014-
2017

Faits et chiffres

Diffusion de l'information

Conseil d'administration et
comités

Direction scientifique

Répertoire du personnel

Conseillers scientifiques

Données et statistiques

Publications

Emplois

Logo

Éthique

Contexte

Éthique de la recherche

Conduite responsable en
recherche

Propriété intellectuelle

Recherche en éthique

Comité sur l'éthique et l'intégrité
scientifique

Capsules d'information

Liens et publications d'intérêt

Capsules

Espace presse

Nouvelles et communiqués

Documents promotionnels

Les SSH en innovation

Calendrier d'événements

Multimédia

Mon dossier

Consultez aussi

Fonds Nature et technologies 

Fonds Santé 

Scientifique en chef du Québec 

Webmestre

Conditions d'utilisation

Déclaration de services

Accessibilité

Politique de confidentialité

Accès à l'information

Propriété intellectuelle | Nétiquette

Dernière mise à jour : décembre 2016

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2014